

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**AVIS PUBLIC
RECOURS POSSIBLE AUPRÈS DE LA COMMISSION MUNICIPALE QUANT À LA CONFORMITÉ
DU RÈGLEMENT 2008-06-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2008-06**

À toute personne habile à voter du territoire de la municipalité

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le **13 août 2018**, le conseil a adopté les règlements numéro **2008-05-4 et 2008-06-5**. Ces règlements ont pour but de modifier les règlements de plan d'urbanisme 2008-05 et de zonage 2008-06 afin de les rendre conformes aux modifications apportées au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matanie par les règlements numéros 198-11-2016 et 198-12-2016 qui sont respectivement entrés en vigueur le 20 juin 2016 et le 1^{er} décembre 2016, ainsi qu'une mise à niveau desdits règlements avec les dispositions régionales et autres corrections nécessaires pour répondre aux besoins de la communauté et mettre à jour certaines données.

Toute personne habilitée à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité des articles 7 à 16 (section III) du règlement **2008-06-5** au plan d'urbanisme numéro 2008-05 de la municipalité.

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Téléphone : 418 691-2014
Ligne sans frais : 1 866 353-6767
Télécopieur : 418 644-4676

Cette demande doit être transmise à la Commission dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins (5) cinq personnes habilitées à voter du territoire de la municipalité, celle-ci doit donner son avis sur la conformité du règlement au plan dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité des règlements au plan d'urbanisme.

Donné à Baie-des-Sables (Québec), ce 21 août 2018.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier